



## Marche pour la lutte contre le cancer du sein

### ARTICLE 1 – OBJECTIF DE LA MANIFESTATION

Le club UAHK en partenariat avec ville de Hayange organise la 4ème édition de la Marche/Course « La Hayangeoise » le Dimanche 6 Octobre 2019. Les bénéfices de cette manifestation seront consacrés à la lutte contre le cancer du sein et à des actions concrètes permettant aux femmes malades de mieux traverser cette épreuve. Manifestation associée avec l'organisation « Comité de Moselle de la Ligue Contre Le Cancer ».

### ARTICLE 2 – PARCOURS

Le parcours course est un circuit de 5km avec possibilité de le faire 2 fois pour un 10 km et le parcours marche et de 3 km ou la possibilité de faire le circuit course de 5 km dans Hayange, un passage à proximité d'un point d'eau sécurisé sera effectué. Les participants pourront effectuer, à leur rythme le circuit. Cette manifestation n'est pas une compétition. Il ne sera effectué aucun chronométrage et il n'y aura aucune distribution de dossard, ni de récompense. Les participants effectuent le parcours sous leur propre et exclusive responsabilité. Le départ de la course se fera aux alentours de 10h00. Pour le programme détaillé de la journée merci de consulter notre site internet : [www.ville-hayange.fr](http://www.ville-hayange.fr)

### ARTICLE 3 – INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont de 10€. Les participants s'engagent à porter le T-shirt qui leur sera remis (dans la limite des stocks disponibles)

Les inscriptions sont à faire du lundi 02 Septembre 2019 au vendredi 04 Octobre 2019 au :

- Centre Social "CASC" La Clairière à St Nicolas en Forêt de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h = tél : **03.82.59.18.00**
- MPT-MJC Le Courail à Marspich de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h = tél : **03.82.85.44.29**
- MPT-MJC Boris Vian au Konacker de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h = tél : **03.82.84.70.82**
- ACSH à Hayange (école Jean De La Fontaine) de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h = tél : **03.82.86.82.30**

Et le,

Dimanche 6 octobre sur place au départ devant la Mairie

### ARTICLE 4 – POUR LES MINEURS

Le bulletin d'inscription pour les mineurs doit être complété et signé par le représentant légal. L'inscription pour les enfants de moins de 12 ans (au jour de la course) est de 5 €. Les mineurs participent à la manifestation sous la surveillance et la responsabilité de leurs représentants légaux. Ceux-ci s'engagent notamment à accueillir leur enfant à l'arrivée et à veiller à leur sécurité une fois le parcours terminé.

### ARTICLE 5 – REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement. Si l'épreuve devait être annulée pour quelque motif que ce soit aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité réclamée.

## **ARTICLE 6 – RETRAIT DES T-SHIRTS**

Les T-shirts seront à retirer du lundi 02 Septembre 2019 au vendredi 04 Octobre 2019

- Centre Social "CASC" La Clairière à St Nicolas en Forêt de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- MPT-MJC Le Couarail à Marspich de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- MPT-MJC Boris Vian au Konacker de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- ACSH à Hayange (école Jean De La Fontaine) de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Pour les personnes s'inscrivant en dernière minute (dimanche), la remise des t-shirts se fait au moment de l'inscription dans la limite du stock disponible. Aucun T-shirt ne sera remis avant le 02 septembre 2019. Aucun T-shirts ne sera envoyé par la poste.

## **ARTICLE 7 – CERTIFICAT MEDICAL**

Cette manifestation n'est pas une compétition et aucun certificat médical ne sera réclamé. Cependant, il est vivement conseillé de vérifier auprès de votre médecin les contre-indications possibles. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables d'une déficience physique d'une participante durant la manifestation.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCES**

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit auprès de swissLife une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile. Dommage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participantes, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun. Les inscrites participent à cette manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité.

## **ARTICLE 9 – DROIT A L'IMAGE**

Par sa participation à La Hayangeoise, chaque participant autorise expressément les organisateurs et partenaires à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son image, sa voix et ce, quel qu'en soit le support, dans le cadre de la promotion de cette manifestation.

## **ARTICLE 10 – SECURITE**

Les participants s'engagent à respecter le Code de la Route et les consignes données par l'Organisateur avant et pendant la manifestation par le biais de ses signaleurs. Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Pour des raisons de sécurité, nos amis les animaux, à l'exception des chiens-guides sont interdits.

## **ARTICLE 11 – REGLEMENT**

La participation à la manifestation La Hayangeoise implique l'acceptation expresse et le respect par chaque inscrit du présent Règlement.